

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE TRANSACTION VENTE

Tarifs applicables au 05.04.2024

TRANSACTION VENTE

- Pour un prix de vente inférieur ou égal à 60000 € : 6000 € TTC
- Pour un prix de vente compris entre 60001 € et 90000 €: 10 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 90001 € et 120000 €: 9 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 120001 € et 150000 €: 8 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 150001 € et 180000 €: 7.5 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 180001 € et 230000 €: 7 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 230001 € et 280000 €: 6.5 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 280001 € et 450000 €: 6 % TTC du prix de vente.
- Au-delà de 450001 €: 5.5 % TTC du prix de vente.

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur).

Société IMMO 2E , SARL au capital de 10000 € - Siège social : 113 avenue de Laon - RCS Reims n° 987017904 - Carte professionnelle Transactions sur immeubles et fonds de commerce n° CPI51022024000000004 délivrée par CCI MARNE ARDENNES

Garant : SMA BTP , 8 rue Louis Armand CS71201 75738 PARIS Cedex 15

Formules

PRESTATIONS MA GESTION LOCATIVE	SIMPLICITÉ	GARANTIE TOTALE
Mise en place du mandat de gestion	✓	✓
Versement manuel des loyers et charges au bailleur dès règlement du locataire	✓	✓
Envoi de l'avis d'échéance à votre locataire mensuellement	✓	✓
Délivrance d'une quittance de loyer	✓	✓
Envoi mensuel d'un relevé de gérance par email	✓	✓
Révision annuelle du loyer en fonction de l'indice IRL	✓	✓
Païement des charges de copropriété au syndic sur demande	✓	✓
Récupération de la taxe d'ordures ménagères auprès du locataire	✓	✓
Emission d'un projet de déclaration de revenus fonciers	✓	✓
Suivi des travaux, établissement de devis, commandes et règlements des fournisseurs	✓	✓
Suivi digital de votre parc locatif	✓	✓
Garantie Loyers impayés		✓
Déclaration et suivi des loyers impayés		✓
Païement assuré le 5 de chaque mois (jour ouvré)		✓
Détériorations immobilières jusqu'à 10 000€		✓
Protection juridique		✓

LOYERS > nos taux sont dégressifs	SIMPLICITÉ	GARANTIE TOTALE
Un bailleur peut cumuler ses différents loyers pour bénéficier de la dégressivité	TTC	TTC
Loyers hors charges inférieurs à 1500€	7,08%	10,78%
Loyers hors charges compris entre 1500€ et 2000€	5,88%	9,58%
Loyers hors charges supérieurs à 2000€	4,68%	8,38%

*GLI = Garantie Loyers Impayés à 2,50 % TTC (sans plafond de loyer, sans franchise, sur toute la durée du sinistre)

Offre Stationnement (Box ou parking) à 11,88 % TTC

Les honoraires de gestion s'appliquent sur toutes les sommes encaissées pour le compte du mandant.
Les honoraires de gestion sont 100% déductibles des revenus fonciers (selon Loi de Finances en vigueur).
Taux de TVA en vigueur : 20 %, sauf TVA DOM-TOM 8,50%

Barème valable à compter du 01/10/2021

LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

	Superficie inférieure à 50m ²	Superficie supérieure à 51m ²
Honoraires à la charge DU BAILLEUR	Montant	Montant
Honoraires de négociation et d'entremise	60 € TTC PAR LOT	60 € TTC PAR LOT
Visite, constitution du dossier locataire, rédaction du bail...	1 mois de loyer charges comprises	8 € TTC maximum par m² de surface habitable
Honoraires d'établissement d'état des lieux D'ENTREE		3 € TTC par m² de surface habitable

	Superficie inférieure à 50m ²	Superficie supérieure à 51m ²
Honoraires à la charge DU LOCATAIRE	Montant	Montant
Visite, constitution du dossier locataire, rédaction du bail...	8 € TTC maximum par m² de surface habitable	8 € TTC maximum par m² de surface habitable
Honoraires d'établissement d'état des lieux D'ENTREE	3 € TTC par m² de surface habitable	3 € TTC par m² de surface habitable

PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

Honoraires à la charge du 	LOCATAIRE	BAILLEUR
Avenant au bail d'habitation	100 € TTC à la charge du demandeur	100 € TTC à la charge du demandeur
Annulation d'un préavis ou demande de prolongation du préavis	50 € à la demande	/
Location d'un garage ou d'un parking (visite, constitution du dossier locataire, rédaction du bail et état des lieux d'entrée)	Forfait de 100€ TTC	Forfait de 100€ TTC
Etat des lieux DE SORTIE	/	Forfait de 150€ TTC par lot hors cadre de la gestion
Frais de rejet sur tous règlements	30€ par rejet	30€ par rejet